

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 18464
Numéro SIREN : 813 361 185
Nom ou dénomination : 50 Partners II

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2022 sous le numéro de dépôt 121668

50 Partners II
Société par actions simplifiée
au capital de 1 184 730 €
Siège social : 62 rue Jean Jacques Rousseau - 75001 Paris
813 361 185 RCS Paris

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 19 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Et le dix-neuf juillet, à onze heures,

Les associés de la société 50 Partners II se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par le représentant de la Présidente.

Monsieur Jérôme Masurel préside la séance en sa qualité de Président de la société 50 Partners Gestion, Présidente de la société.

Monsieur Jean-François Drweski est désigné en qualité de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent **650440** actions sur les 1 184 730 actions ayant droit de vote composant le capital de la société soit au moins 50 % des voix.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau :

- la feuille de présence et les pouvoirs/votes par correspondance,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- les statuts de la société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais fixés par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

 09

 09

-Sous la condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers sociaux, réduction du capital social de 900 394,80 € non motivée par des pertes par remboursement d'une somme de 0,76 € pour chaque action émise par la société et diminution de la valeur nominale des actions-
Pouvoirs à conférer à la Présidente,
-Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne lecture de son rapport.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vue et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Sous la condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers sociaux, réduction du capital social de 900 394,80 € non motivée par des pertes par remboursement d'une somme de 0,76 € sur chaque action émise par la société et diminution de la valeur nominale des actions ; pouvoirs à conférer à la Présidente

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide, sous la condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers sociaux, de réduire le capital social de 1 184 730 € à 284 335,20 € soit d'un montant de 900 394,80 € par remboursement d'une somme de 0,76 € sur chaque action émise par la société.

Cette opération sera réalisée par voie de diminution de la valeur nominale de chacune des 1 184 730 actions composant le capital social qui se trouvera ramenée de 1 € à 0,24 €.

Le capital se trouvera donc fixé à 284 335,20 € divisé en 1 184 730 actions de 0,24 € chacune de valeur nominale.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président à l'effet de constater la réalisation définitive de la réduction du capital social susvisée et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toute formalité légale.

DS
JM

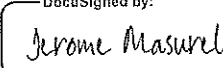
DS
JD

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

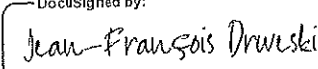
L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président et le secrétaire.

Le Président
La société 50 Partners Gestion
Représentée par
Monsieur Jérôme Masurel

DocuSigned by:

A213004E5C3F4F0...

Le Secrétaire
Monsieur Jean-François Drweski

DocuSigned by:

AEFF21AC56F5478...